

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 11 Germinal, an VIII.

à Paris, le 11 Mars 1800.



Détails sur la prise du vaisseau le *Généreux*. — Nomination d'un pape. — Rappel des troupes russes qui se trouvent encore en Italie & dans les isles de Jersey & Guernesey. — Confirmation de la capitulation conclue entre le général Kleber & le grand-visir. — Combat entre un corsaire français & une frégate anglaise. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

De Livourne, le 11 mars (20 ventôse).

On a maintenant des nouvelles authentiques au sujet du vaisseau le *Généreux*. Une lettre de Syracuse porte que le 19, il entra dans ce port deux vaisseaux de ligne anglais avec le vaisseau français le *Généreux*, pris par l'amiral Nelson, avec 1200 prisonniers, tant troupes de débarquement que matelots, un général français, & le cadavre de l'amiral Pérée, commandant de l'expédition française, qui avoit été tué dans l'action. Une partie des prisonniers devoit être mise à terre, pour éviter qu'ils ne devinssent malades, attendu qu'ils étoient trop à l'étroit dans le vaisseau.

La même lettre annonce qu'une frégate française faisant partie de l'escadille de Pérée, avoit été prise par une autre division de la flotte de l'amiral Keith, & que les trois autres frégates ou corvettes s'étoient échappées. Le combat a eu lieu vers le milieu du canal de Malte: les Français firent d'inutiles tentatives pour entrer dans le port de la Valette, où ils devoient introduire 5 mille hommes de troupes de débarquement avec des munitions & des provisions de bouche. Un jour avant le combat, l'escadille française avoit enveloppé une frégate anglaise, & l'avoit forcée à se rendre; mais un cutter qui l'accompagnait, étant parvenu à se sauver, alla donner avis à l'amiral Nelson qui croisoit dans ces parages, de l'arrivée de l'escadille française, & celui-ci ne perdit pas de tems à marcher à sa rencontre.

L'amiral français Pérée a été enterré à Messine, dans l'église de Sainte-Lucie.

On ne croit pas qu'aucun bâtiment français soit parvenu à pénétrer dans le port de Malte: cependant la chose ne seroit pas impossible; car, outre les cinq vaisseaux de guerre, il y avoit six bâtimens de transports dont on n'a aucunes nouvelles, non plus que des trois frégates ou corvettes.

L'amiral Keith vient d'arriver dans ce port. Il a reçu de Sidney Smith la nouvelle que l'armée de Kleber doit retourner en France, en vertu d'une capitulation.

De Milan, le 11 mars (20 ventôse).

On fait à Alexandrie des dispositions pour recevoir le quartier-général de M. de Melas. M. le général de Gottesheim, remplace le général comte de Klenau dans la rivière du Levant de Gènes. Le corps du général de Hohenzolern,

va recevoir de nouveaux renforts, & paroît destiné à faire l'attaque de la Bochetta; il y a déjà eu quelques escarmouches sur ce point: les français ont fait un mouvement en avant, pour s'emparer des hauteurs voisines de Gavi, à l'effet de dégager ce fort dont la garnison a fait en même tems une sortie.

M. le général comte de Saint-Julien a été nommé commissaire-général pour l'approvisionnement de l'armée Impériale.

De Venise, le 14 mars (23 ventôse).

L'élection d'un nouveau pape a été enfin consommée hier. La majorité du sacré college a élevé au St. Siege le cardinal Chiaramonté, évêque d'Imola, né à Cesène, patrie du pape Pie VI, le 14 août 1742: il embrassa, à l'âge de 28 ans, l'ordre de St. Benoît. Après avoir professé quelque tems la théologie, il fut nommé par Pie VI, évêque de Tivoli, puis cardinal, puis évêque d'Imola. Il fut mis sur les rangs par les anciens cardinaux les plus attachés aux droits de la cour de Rome, lorsqu'en 1797 Pie VI étoit attaqué d'une maladie assez grave, pour que l'on prévît alors le cas d'une élection prochaine.

Les lettres de Bologne & de Rome nous apprennent que les troupes russes qui se trouvoient encore en Italie, ont reçu de Paul I^{er}, l'ordre de retourner en Russie. On révoque aujourd'hui en doute que des troupes russes partent de Corfou pour concourir au siège de Malte.

Du 15. — On a illuminé hier les principaux quartiers de cette ville, en l'honneur du nouveau pape. Sa sainteté a pris le nom de Pie VII. On ignore s'il séjournera long-tems à Venise, ou s'il ira bientôt résider à Rome.

SUEDE.

De Stockholm, le 7 mars (16 ventôse).

La famille royale est arrivée à Norkoping, après un voyage assez pénible, à cause de la rigueur du froid & de la grande quantité de neige. La reine douairière & le duc d'Ossgothic, retenus par maladie, ne peuvent assister au couronnement. Le duc & la duchesse de Sudermanie ont refusé l'invitation de se rendre à Norkoping. La diète doit s'ouvrir le 10 mars.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 11 mars (20 ventôse).

Le Sund est encore tellement couvert de glace près d'El-seneur, que le trajet de-là à Elsinbourg se fait en voiture.

P R U S S E.

Extrait d'une lettre de Berlin, du 18 mars (27 ventôse).

Les nouvelles du nord font croire ici, plus que jamais, que la Russie s'est retirée d'une coalition qui étoit loin de lui rendre en accord, en combinaisons de vues & de démarches, le retour de ce qu'elle apportoit de son côté en hommes, en argent, en efforts de tous genres. Voilà l'armée de Suwarow, après tant de marches & de contre-marches, définitivement cantonnée sur les frontières de la Galicie. On assure aussi ici, qu'un courrier a passé dernièrement de Pétersbourg pour Hambourg, portant l'ordre de se rembarquer & de revenir sur le continent, aux troupes russes qui ont hiverné dans les îles de Jersey & Guernesey.

Jamais le carnaval n'avoit été ici aussi brillant que cette année. Nous avons beaucoup ri, quand nous avons vu dans la plupart de vos papiers français, traduits sans doute de quelques gazettes allemandes, les faits les moins exacts ou les plus inexactement arrangés dans vos articles datés de Berlin.

Qui ne croiroit, par exemple, que le *Casino*, où vos journaux ont observé que l'ambassadeur de France n'alloit point, est un lieu de réunion exclusif des membres du corps diplomatique; & que c'est une chose remarquable, en effet, qu'un seul ambassadeur s'absentoit de s'y rendre?

Il n'y a là rien d'exact; le *Casino* de Berlin, assez semblable à ceux de quelques villes d'Italie, a deux ou trois cents souscripteurs nationaux ou étrangers, & les membres du corps diplomatique, qui sont loin d'y venir tous, n'en font que la moindre partie; l'usage veut qu'on n'y soit admis, qu'après avoir passé au scrutin secret des sociétaires.

Quelques personnes qui n'aimoient point le citoyen Otto, ayant intrigué pour qu'il ne fût point reçu dans cette société lorsqu'il étoit ici comme chargé d'affaires, après le départ du citoyen Sieyes, il y a tout lieu de croire que l'ambassadeur Beurnouville, quoique très-sûr d'être reçu, n'aura pas jugé à propos de se présenter, & personne ne l'avoit remarqué avant les gazetiers d'Allemagne, & après eux, ceux de Paris.

On n'a pas été moins surpris de voir des articles *ex-professo* sur le salut rendu par Beurnouville aux émigrés français qui se trouvent à la cour, sur l'ordre donné par l'ambassadeur à ses secrétaires de mettre de la poudre, & de porter une queue: rien de tout cela ne méritoit d'être dit, & même rien n'en est vrai; car quelques-uns des secrétaires & des aides-de-camp de Beurnouville ont conservé le costume qu'ils avoient en France, & tous reçoivent également ici l'accueil le plus flatteur & le plus distingué.

Il se conduit lui-même avec trop de mesure & de convenance, pour afficher qu'il reçoit & qui il ne reçoit pas; mais il n'a point du tout les liaisons intimes qu'on lui prête.

Les mêmes faiseurs d'anecdotes ont puisé aux mêmes sources les prétendues querelles survenues entre ses gens & ceux de l'envoyé de Russie: il est vrai que, pendant le premier mois de son séjour ici, & avant que l'hôtel qu'il a pris ne fût prêt, il habitoit le premier étage de l'hôtel du *Soleil d'or*, ou hôtel de Russie; & le baron de Krudener, envoyé extraordinaire de Paul I^{er}, demuroit en rez-de-chaussée; mais il n'y a jamais eu le moindre différend entre les domestiques de ces deux agens diplomatiques, qui ne se voyoient point, mais se monroient tous les deux très-polis l'un pour l'autre, quand ils se rencontroient.

Le premier trésorier & le plus ancien ministre d'état, le comte de Blumenthal, est mort hier, à l'âge de 80 ans.

Le général Hompesch, au service d'Angleterre, est maintenant à Berlin. Il est destiné à commander le corps de troupes que l'électeur de Bavière mettra à la solde de l'Angleterre. Il n'est cependant pas encore décidé que l'électeur le fasse, à moins qu'il n'y soit forcé.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 21 mars (30 ventôse).

La communication entre l'Angleterre & Cuxhaven est toujours interrompue. Il nous manque douze courriers de Londres. Plus de 500 voyageurs attendent à Cuxhaven le moment de faire voile.

Cependant M. Vick, messenger d'état de S. M. B., est arrivé ici avant-hier de l'isle d'Helgoland avec deux courriers anglais qui vont en Italie, & trois autres courriers porteurs de dépêches pour Berlin, Vienne & Augsbourg. M. Vick s'est aussi-tôt mis en route pour Pétersbourg. Le prince héréditaire d'Orange étoit encore à Yarmouth au moment de son départ.

De Ratisbonne, le 20 mars (29 ventôse).

Le corps de Condé a dû se mettre en marche hier & aujourd'hui pour aller prendre ses anciens cantonnemens en Wolhinie.

Il est certain que l'empereur de Russie a donné l'ordre de faire retourner dans ses états non-seulement les troupes russes qui sont encore en Italie, mais même celles qui se trouvent dans les îles de Jersey & Guernesey, sous les ordres du ci-devant comte de Viomesnil.

Les dernières lettres de Vienne & de Constantinople ne laissent plus aucun doute sur l'évacuation de l'Egypte par l'armée française, en vertu d'une convention. Quelques lettres disent qu'une des clauses portent que les Français ne s'embarqueront qu'au mois d'août.

D'Augsbourg, le 22 mars (1^{er} germinal).

M. Wickam est arrivé hier soir de Munich en cette ville, où il continuera de résider.

Différentes compagnies de chasseurs tyroliens viennent de recevoir l'ordre de se rendre sur la frontière de la Suisse & des Grisons; qui paroît menacée d'une attaque de la part des Français.

De Manheim, le 25 mars (4 germinal).

Dans la nuit du 23 au 24, un détachement autrichien a passé le Rhin du côté de Spire, & a enlevé un piquet français & un officier, qui ont été faits prisonniers & amenés sur la rive droite, avec trois bateaux.

De Francfort, le 24 mars (3 germinal).

Les troupes autrichiennes continuent à abandonner leurs positions sur le Mein & dans les environs de Hochst, de Kœnigstein, ainsi que sur la Nidda, pour se porter vers Offenbourg & Rastadt. Les trois corps des généraux Hohenlohe, Starray & Meerfeld, ont reçu l'ordre du général Kray, commandant en chef l'armée du Rhin, de se réunir en un seul. Les contingens de l'électeur de Bavière, du duc de Wurtemberg, & de divers autres états de l'Empire, doivent s'y réunir. On croit que le général Kray a reçu l'ordre de Vienne d'ouvrir de suite la campagne; il a carte blanche pour agir. L'archiduc Charles est parti pour la Bohême.

Les feuilles publiques du Nord annoncent que la première division de l'armée russe que l'Angleterre a prise à sa solde

pour une expédition continentale, sera commandée par le ci-devant comte de Viomenil, émigré français; la seconde division par Dumourier; & la troisième, par le prince de Nassau-Siegen. Le total de ces trois divisions formera une armée de 45 mille combattans effectifs, en y comprenant les troupes russes qui se trouvent déjà en Angleterre. Douze vaisseaux de ligne doivent en outre être équipés à Cronstadt, & à Crevel pour le printemps. L'amiral Chanikow doit en avoir le commandement.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

Extrait d'une lettre de Brest.

« Le citoyen Malroux, commandant un corsaire de 20 canons, après avoir pris un navire anglais qui, indépendamment d'une cargaison très-riche, avoit à bord 10 à 12 millions en espagodes d'or, a été rencontré par une frégate anglaise de 40 canons. Après un combat très-vif, il l'a enlevée à l'abordage. Le capitaine anglais, désespéré d'être pris par des forces aussi inférieures, a fait sauter sa frégate au moment où on amenoit le pavillon. Le corsaire se trouvant accroché à cette frégate a coulé bas. La prise, qui est arrivée à bon port, est parvenue à sauver quelques personnes des deux équipages; mais le capitaine Malroux a péri. C'est une belle action bien malheureusement terminée ».

Nota. Cette lettre a été communiquée au ministre de la marine; mais l'événement dont elle parle n'étant pas connu officiellement, peut avoir besoin de confirmation.

De Paris, le 10 germinal.

On attendoit, dit-on, hier un courrier de Vienne. Les espérances de paix semblent reprendre de la consistance. Les effets publics ont éprouvé quelque hausse.

— Le premier consul est allé, suivant son usage, passer le décadi à sa terre de la Malmaison. Les deux consuls & un assez grand nombre d'autres personnes y vont, ce jour-là, dîner avec lui.

— L'ambassadeur de Prusse à Londres est débarqué à Calais, le 5 de ce mois, se rendant à Paris.

— Le premier escadron complet des volontaires totalement équipés, sera présenté à la revue du 15.

— On assure que le citoyen d'Agusseau, ci-devant avocat-général, est nommé président du tribunal d'appel à Paris.

— Le citoyen Pichon, ci-devant secrétaire de légation près les Etats-Unis, & ensuite chargé d'affaires en Helvétie, est nommé secrétaire de la commission qui doit traiter avec les commissaires américains.

— Le sénat conservateur va commencer, dans les premiers jours de cette décade, la nomination des quarante-huit membres destinés à former le tribunal de cassation. Des listes de candidats sont formées, ou du moins préparées: ils sont en très-grand nombre. On ne paroît pas croire que plus de la moitié des membres actuels de ce tribunal soit conservée.

— On attache une haute importance à la composition du conseil des prises, parce que c'est une des institutions sur lesquelles l'Europe aura le plus les yeux fixés. Aussi cite-t-on, parmi ceux qu'on croit destinés à le former, les noms les plus honorables.

— Le ministre de l'intérieur vient d'ouvrir aux préfets un crédit de 10,000 fr., sur les centimes additionnels de l'an 8, pour subvenir aux frais de construction de la co-

lonne qui doit être élevée dans chaque chef-lieu à la mémoire des braves du département.

— Les consuls ont arrêté l'organisation du corps des vétérans nationaux. Il sera composé de dix demi-brigades; chaque demi-brigade, de trois bataillons; chaque bataillon, de six compagnies. Il ne sera admis dans le corps des vétérans nationaux que des officiers, sous-officiers & soldats, qui justifieront de vingt-quatre années de service dans les troupes, ou qui, par des blessures & des infirmités contractées à la guerre, seroient jugés hors d'état de continuer de servir activement aux armées, & seront cependant encore en état d'être employés dans l'intérieur.

L'organisation des demi-brigades de vétérans nationaux sera faite au plutôt. Aussi-tôt après, les 300 compagnies de vétérans nationaux créés par la loi du 25 fructidor, seront supprimées.

— Le ministre de l'intérieur, dans le desir de simplifier le travail & de ramener l'ordre dans toutes les parties de son ministère, vient d'adresser aux préfets une lettre dont la phrase suivante fera connoître le but & les moyens de l'atteindre :

« Toutes les demandes des particuliers, des communes, des fonctionnaires subalternes, des commissions d'hospices, des employés aux prisons, &c., &c., ne doivent me parvenir que par votre canal, & après avoir passé à votre examen. Toute lettre qui m'arriveroit directement sera renvoyée sans réponse, à moins qu'elle ne contienne des plaintes contre vous, pour déni de justice administrative ».

— La police a fait arrêter une femme qui vendoit de faux congés.

— Les représentations du *Sauvage de l'Aveyron* ont été suspendues par ordre du préfet de Paris.

— Guillemain, auteur de l'*Enrôlement Supposé*, vient de mourir. Il laisse 368 pièces de théâtre.

— Le 5, dans la matinée, un individu s'étoit introduit chez un joaillier, place Thionville, pour l'assassiner. Il lui avoit déjà porté trois coups de marteau sur la tête, lorsqu'il fut forcé par les cris de prendre la fuite sans avoir pu rien voler. Cet assassin a été découvert & arrêté le 6, rue Grange-Batelière. Il s'appelle Cornille.

— Le nommé Caveriviere vient d'être condamné, par le premier conseil de guerre, à cinq ans de fers, pour avoir voulu, au moyen d'une lettre & d'une signature contrefaite, escroquer une somme de 400 fr. à un négociant de Paris. La police, instruite du vol que préparoit Caveriviere, avoit envoyé chez le négociant un officier de paix qui se saisit du coupable, au moment où il signoit la reconnaissance de la somme qu'il croyoit emporter.

— Le journal des *Hommes Libres* reproche amèrement à quelques ministres d'avoir substitué, à la fin de leurs lettres, la formule *Je vous salue* à celle de *Salut & fraternité*.

— Mesmer est arrivé à Paris. Il termine ainsi une nouvelle apologie: « On me dit escamoteur!... En effet, j'ai assez prouvé que j'escamote aussi adroitement les *maladies*, que mes détracteurs escamotent les *malades*. »

— Les débats sur l'affaire des brigands d'Orgeres ont été ouverts au tribunal criminel du département d'Eure & Loir, le 2 germinal.

— Le général Mathieu Dumas, chargé de l'organisation provisoire des corps de volontaires, vient d'adresser aux préfets une circulaire, que nous donnerons demain.

CONSULAT.
Arrêté du 8 germinal, an 8.

Naparte, premier consul, nommé pour remplir les fonctions d'officiers de paix dans la commune de Paris, les citoyens dont les noms suivent :

Bazin, officier de paix actuel; Noël, pere, *idem*; Chabanety, *idem*; Spriket, *idem*; Blondel, *idem*; Thiboust, *idem*; Mercier, *idem*; Marlée, *idem*; Clément, *idem*; Michand, *idem*; Leclerc, *idem*; Marcellin, ex-juge-de-paix; Lafitte, ancien commissaire de police; Destavigny, ex-officier de paix; Gauthier; Doudou, capitaine blessé & employé à la police; Boachon, ex-commissaire de police; Galles, ex-officier de paix; Santerre-Tersé, ancien inspecteur-général de police; Petit; officier de paix actuel; Boucheron, ex-employé; Noël, fils, ancien officier de paix; Quertin, ancien employé au département des affaires étrangères; Yvré, ancien inspecteur des prisons.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Les consuls de la république ayant été prévenus que la colonne de l'armée de réserve, aux ordres du général Chambarthac, avoit commis des dégats sur son passage, le ministre de la guerre vient de faire partir un commissaire des guerres chargé de vérifier, sur les lieux mêmes, les pertes qu'auroient éprouvées les particuliers, pour, d'après les procès-verbaux qui en seront dressés, faire indemniser les propriétaires.

L'intention du ministre est que la retenue qui sera faite sur les troupes, pour payer ces frais, pese seulement sur les individus qui se sont portés à ces excès, & qui ont manqué aussi essentiellement à la discipline militaire, ainsi que sur ceux qui par devoir auroient dû l'empêcher.

Il est bien persuadé que la masse générale des troupes de cette colonne n'a aucune part à des actes aussi indignes des défenseurs de la patrie, dont un des beaux titres est aussi celui de défenseurs des propriétés.

VARIÉTÉS.

Le discours prononcé dans la séance du 5 germinal du corps législatif, par Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely), conseiller d'état, orateur du gouvernement, sur la loi relative à la faculté de disposer, n'ayant été mis dans notre feuille que très en abrégé, nous en transcrivons ici quelques passages qui sont d'un intérêt général.

« Législateurs, je pense qu'il est utile, au moment où vous allez prononcer sur une question aussi importante sur laquelle l'opinion publique a été aussi solennellement appelée, de bien démontrer que la législation ne rétrograde pas; qu'on ne revient pas sur des principes libéraux & consacrés; que ceux qui favorisent l'égalité sociale sont respectés comme ceux qui établissent l'égalité politique; qu'on n'a pas voulu donner la faculté de faire des riches & des pauvres, mais de récompenser les bons & de punir les méchants; qu'on n'a pas voulu encourager d'injustes prédilections, mais faciliter de rémunérations équitables; qu'on n'a pas voulu mettre à même de ressusciter d'odieuses inégalités par des donations orgueilleuses, mais de récompenser des soins pieux par d'honorables bienfaits. »

Du vivant du propriétaire, le fils, le collatéral inquiets, entre-tient, salarient souvent des espions sous le toit paternel, dans la maison de leur parent; ils suivent d'un œil avide & jaloux la disposition des revenus, la vente des fonds, l'emploi des capitaux.

Parce que la loi leur destine la propriété à la mort de celui auquel ils sont appelés à succéder, pendant sa vie même ils se la croient déjà acquise.

Ils épient, accusent, condamnent des actes de justice ou de bienfaisance honorable.

On dirait qu'on les dépouille de tout ce qu'on ne leur laisse pas, que toute action est un vol, dès qu'elle tend à diminuer l'héritage qu'ils attendent.

L'ami le plus cher de leur parent est l'objet de leurs soupçons les plus heineux.

De l'Imprimerie de MERMAT, rue des Moineaux, n^o. 423.

Ils voient un dépositaire spoliateur, un agent de générosités appauvrissantes pour eux, dans l'homme affectueux, désintéressé, qui prolonge la vie de son ami par ses soins, & abrége, par le charme de sa société, les longues journées de la souffrance ou de la vieillesse.

On a cité Mirabeau, on a évoqué le premier orateur de la révolution, au sein du tribunal; on y a lu l'espece de testament qu'il a laissé contre le droit de faire des testaments.

Mais ce travail, ces pensées appartiennent-elles véritablement à celui qui leur imprime en ce moment la puissance de son nom, qui leur donne le crédit de son talent?

Qui ne connoit l'ascendant magnétique d'un grand génie pour attirer vers lui tout le génie qui l'entoure, pour s'en approprier les travaux, pour en accroître la perfection & l'utilité?

Cet avantage réservé à un petit nombre d'individus privilégiés, Mirabeau le possédoit éminemment; tous les hommes forts lui porteroient la contribution de leurs veilles, de leurs pensées & de leurs écrits.

Il leur imprimoit ensuite, par des changemens, des corrections, le cachet de sa force & de son originalité; & quand ils étoient devenus ainsi sa propriété, il en enrichissoit l'assemblée constituante & sa patrie.

Le discours sur les testaments qu'on a lu après sa mort, si on en croit d'assez exactes traditions, ne fut pas son ouvrage: il n'étoit encore pour lui qu'un canevas dont il avoit donné le programme, mais sur lequel il n'avoit pas mis son empreinte, qu'une ébauche qu'il n'avoit pas perfectionnée. On peut croire que c'est plutôt le travail brut qu'il avoit commandé, inspiré à un homme de talent, qu'on pourroit nommer; qu'une opinion épurée, revue avec réflexion, définitivement adoptée par lui, & marquée du sceau de son génie.

Sous ce rapport, il ne peut faire autorité. Mais ce discours appartient-il en entier à Mirabeau, son nom même ne lui donneroit pas une autorité suffisante.

Je termine par une dernière observation. Au sein d'une exaltation de pensée, d'une chaleur de sentiment dont il faut chercher l'excuse dans leur source même, on a qualifié la loi proposée de loi réactionnaire.

Législateurs, écarterons jusqu'aux souvenirs de ces égarements funestes, dont votre sagesse & la force du gouvernement garantissent à jamais notre patrie.

Où si on en parle encore, que ce soit pour offrir à la république, comme aujourd'hui, de ces réactions expiatoires, qui ramènent à l'union des citoyens, à la morale, à la piété filiale, à la reconnaissance, à la vertu, à tous les sentimens doux & généreux, par tous les encouragemens sagement bornés; à tous les services, par la perspective de tous les bienfaits; qu'une communauté respectable de soins & de rémunérations domestiques fasse oublier la communauté de malheurs & de crimes, que des partis qui ne renouvoient plus ont successivement déversés l'un sur l'autre.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 10 germinal.

Dès l'ouverture de la séance, le corps législatif s'est formé en comité général.

A deux heures, la séance est rendue publique. Le président prononce le discours de clôture de la session extraordinaire. Nous nous séparons, dit-il, après avoir fait sinon les meilleures lois possibles, du moins les plus nécessaires à la marche du nouveau gouvernement. Dans nos foyers, nous recueillerons des instructions pour former un bon code civil, reformer le code pénal, perfectionner le code rural, relever le commerce, faire sortir de leurs cendres nos colonies & restaurer nos finances. Promettons à nos concitoyens que le corps ordonné au corps législatif par la constitution sera un tems de travaux continuels & de méditations constantes pour leur prospérité & leur bonheur. Je prononce, conformément à l'article 53 de la constitution, & à la convocation extraordinaire faite par les consuls de la république, le 29 ventôse, que la session extraordinaire de l'an 8 est terminée.

On fait lecture du procès-verbal de la séance d'aujourd'hui: la rédaction en est approuvée, & la séance est levée aux cris de vive la république!